



Conseil de l'Union européenne  
Secrétariat général

Direction générale Administration  
Direction Ressources humaines et Administration du personnel  
*Le Directeur*

S.E. Madame/Monsieur  
l'Ambassadeur

Représentant permanent des  
États membres auprès de  
l'Union européenne

(par courrier électronique)

Bruxelles, le **19 JUIN 2015**

**Objet : Détachement auprès du Secrétariat général du Conseil d'un expert national, DG A (Administration), Direction 4 (Finances) : Unité Projets et Financements (ATHENA<sup>1</sup>)**

Réf.: END/10/2015 (6210)

Madame, Monsieur l'Ambassadeur,

L'administrateur d'Athena, le mécanisme de financement des opérations militaires menées par l'UE, a l'intention d'engager un expert national détaché. Cette possibilité avait été évoquée en détail pour la première fois dans le document 12-0408 du 26 juillet 2012 et plus précisément dans le document 15-0337 du 1er juin 2015 adressé au comité spécial (copies jointes).

Ainsi qu'il est exposé dans les notes jointes, le Secrétariat général du Conseil met à disposition du personnel pour les tâches liées à Athena. Cependant, en raison de la forte charge de travail générée par les 5 opérations militaires concomitantes pour lesquelles les coûts communs sont financés par le mécanisme Athena et l'établissement de l'opération EUNAVFOR MED comme sixième opération, il y a un besoin qui se maintient pour appliquer l'approche prévue dans le document 12-0408 pour l'engagement d'un expert national.

---

<sup>1</sup> Décision (PESC) 2015/528 du Conseil, publiée au journal officiel L 84 du 28.03.2015.

La décision 2007/829/CE du Conseil du 5 décembre 2007 établit les modalités régissant l'engagement des experts nationaux. Conformément à l'article 1er de cette décision, les experts nationaux détachés doivent avoir la nationalité d'un État membre de l'UE.

Il convient de noter que, le 15 juin 2015, le comité spécial a décidé que tous les frais encourus par le Secrétariat général du Conseil dans le cadre du recrutement d'un expert national, y compris les indemnités, seront remboursées au Conseil sur le budget d'Athena (voir le document 15-0350, point 1, ci-joint - Résultats des travaux du comité spécial du 15 juin 2015).

Le profil professionnel requis figure en annexe. L'expert devrait prendre ses fonctions au Secrétariat général du Conseil au plus tard le 1er octobre 2015. Le détachement a une durée initiale d'un an et peut faire l'objet d'une prorogation, sous réserve de l'accord du comité spécial Athena, pour une durée totale n'excédant pas quatre ans.

Je vous saurais gré de bien vouloir diffuser le présent appel à candidatures auprès des services concernés de vos administrations nationales.

Les actes de candidature, accompagnés d'un curriculum vitae détaillé et d'une lettre de motivation, doivent être transmis via les administrations nationales et doivent comporter le nom du point de contact national responsable pour chaque candidat. Ils doivent être transmis par courrier électronique au plus tard le **10 juillet 2015**, à l'adresse suivante :  
[service.recrutement-END@consilium.europa.eu](mailto:service.recrutement-END@consilium.europa.eu).

Le service compétent et la direction des ressources humaines examineront conjointement les demandes reçues, décideront quels candidats seront retenus dans une première sélection et mèneront les entretiens.

L'autorité investie du pouvoir de nomination prendra une décision d'engagement sur la base du résultat du processus de sélection. Le Secrétariat général du Conseil peut également décider d'utiliser la liste de candidats susceptibles de convenir pour pourvoir, à l'avenir, d'éventuels postes vacants requérant le même profil.

D'autres informations concernant la nature du poste peuvent être obtenues auprès de: M. Uwe HARMS, tél. +32 (0)2 281.5012, courrier électronique: [uwe.harms@consilium.europa.eu](mailto:uwe.harms@consilium.europa.eu).

Je vous prie d'agréer l'expression de ma haute considération.



Cesira d'Aniello

Annexes 2

**Expert national détaché (END)  
auprès du Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne  
DG A, Direction 4 "Finance"  
Unité Projets et Financements (Mécanisme ATHENA<sup>2</sup>)**

Réf.: END/10/2015 (6210) - 1 poste

**Description de poste**

**A. Principales tâches et responsabilités**

En tant qu'expert national détaché d'un niveau équivalent à celui d'administrateur au sein de l'unité projets et financements, l'expert sera appelé à :

- Contribuer à la planification stratégique pour Athena, y compris la planification pour de nouvelles opérations militaires;
- Suivre et soutenir l'exécution du budget d'Athena au niveau des opérations et fournir des conseils, aux fins des opérations militaires, sur la gestion financière/la gestion des contrats;
- Fournir des conseils et élaborer des documents concernant les règles et procédures budgétaires et/ou financières;
- Contribuer à la rédaction de documents pour le comité spécial;
- Assurer la formation des effectifs opérationnels d'Athena à Bruxelles ou sur place;
- Se rendre sur le théâtre des opérations pour lancer/soutenir/suivre une opération et ses activités financières.

D'autres tâches pourront lui être confiées en fonction de l'évolution des besoins.

**B. Qualifications et expérience requises**

Les candidats devraient:

- Avoir achevé un cycle universitaire ou d'enseignement supérieur ou une formation dans une école militaire, sanctionné par un diplôme, ou posséder une expérience professionnelle équivalente;
- Avoir au moins cinq ans d'expérience professionnelle dans le domaine visé au point A ci dessus. Cette expérience devrait de préférence avoir été acquise dans le domaine de la gestion financière d'opérations militaires. L'expérience dans les opérations militaires de l'UE sera considérée comme un atout;

---

<sup>2</sup> Décision (PESC) 2015/528 du Conseil, publiée au journal officiel L 84 du 28.03.2015.

- Avoir une connaissance approfondie d'une langue de l'UE et une connaissance satisfaisante d'une deuxième langue pour pouvoir exercer les fonctions en question. En pratique, dans l'intérêt du service et étant donné que le poste requiert une bonne aptitude à la rédaction et à la mise au point de documents, il est nécessaire d'avoir une excellente maîtrise de l'anglais écrit. La connaissance du français sera considérée comme un atout.

### **C. Conditions et aptitudes requises**

- Expérience dans le domaine des opérations militaires, de préférence celles de l'UE;
- Capacité de conduire des missions dans les zones où des opérations militaires de l'UE sont en cours;
- Bonne capacité de communication (à l'écrit comme à l'oral);
- Bonne capacité d'analyse (aptitude à résoudre des problèmes);
- Capacité de gérer une importante charge de travail et de travailler de manière efficace au sein d'une équipe;
- Bonne connaissance pratique des outils informatiques et bureautiques classiques (EXCEL, WORD);
- Esprit d'initiative;
- Souplesse/capacité d'adaptation;
- Discrétion;
- Bon sens de l'organisation.

### **D. Habilitation de sécurité**

Une habilitation de sécurité nationale au niveau SECRET UE (ou au niveau national équivalent) est requise. Cette habilitation de sécurité doit être obtenue par le (les) candidat(s) auprès de ses (leurs) autorités compétentes avant le détachement auprès du Secrétariat général du Conseil. Sa validité doit couvrir toute la durée du détachement. À défaut, le Secrétariat général du Conseil se réserve le droit de refuser le détachement en tant qu'expert national.

### **E. Conditions générales**

Les candidats doivent:

- Être ressortissants de l'un des États membres de l'Union européenne et jouir de tous leurs droits civiques;
- Avoir satisfait à toutes les obligations légales en matière de service militaire.

Le Secrétariat général du Conseil applique une politique d'égalité des chances.